



Rabat, le 10 décembre 2004

Communiqué de presse

MAROC TELECOM ANNONCE LE SUCCES DE SON INTRODUCTION EN BOURSE SUR LES PLACES DE CASABLANCA ET DE PARIS

L'introduction en bourse de Maroc Telecom a rencontré un grand succès auprès des investisseurs et a été souscrite plus de 21 fois. Les actions de la société seront négociables sur la Bourse de Casablanca et sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. à partir du 13 décembre 2004, sous le symbole IAM.

Préalablement à l'admission des actions de Maroc Telecom aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris, ces actions ont fait l'objet d'une admission aux négociations de la Bourse de Casablanca dans le cadre d'une offre constituée (i) d'une offre au public au Maroc réalisée sous forme d'une "offre à prix ouvert", notamment destinée aux personnes physiques, (ii) d'un placement global, comportant un placement auprès d'investisseurs institutionnels, notamment en France, et un placement privé aux Etats-Unis d'Amérique, en vertu de la règle 144A prise en application du *US Securities Act* de 1933 tel qu'amendé et (iii) une offre à certains salariés et anciens salariés de Maroc Telecom.

Au cours d'une conférence de presse tenue au siège de la société, Abdeslam Ahizoune, Président du Directoire, a déclaré que ce succès s'explique par le fait que Maroc Telecom est à la fois une valeur de croissance et de rendement. En effet, l'entreprise dégage une rentabilité et une capacité de distribution des dividendes élevées. En outre, Maroc Telecom continue d'enregistrer des progressions importantes en termes de parc et de croissance du chiffre d'affaires.

Détails de l'opération :

Le prix de l'offre, fixé à 68,25 dirhams par action (soit 6,16 euros par action sur base du taux de change dirham/euro du 10 décembre 2004, tel que ce taux a été publié par Bank Al Maghrib), se situe en haut de la fourchette indicative de prix qui avait été établie entre 54,60 et 68,25 dirhams par action (soit entre 4,90 et 6,12 euros par action, sur la base du taux de change dirham/euro publié par Bank Al Maghrib le 19 novembre 2004).

Le nombre total d'actions ordinaires Maroc Telecom cédées par le Royaume du Maroc dans le cadre de l'offre s'élève à 113 900 183 actions, hors option de surallocation.

Une option de surallocation portant sur un nombre maximal de 17 085 023 soit 15% de l'offre initiale, a été consentie par le Royaume du Maroc aux banques introductrices.

La demande institutionnelle étrangère fait ressortir un niveau de souscription au prix de l'offre de près de 33 fois (calculé sur la base du placement global incluant l'option de surallocation). La demande a été forte, tant au Maroc qu'à l'international.

Distribution interdite aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

Le produit brut de cession des actions détenues par le Royaume du Maroc s'élève à environ 8,9 milliards de dirhams suite à l'exercice intégral de l'option de surallocation.

La capitalisation boursière de Maroc Telecom, sur la base du prix d'introduction, s'élève à près de 5,4 milliards d'euros (60 milliards de dirhams).

Les actions de la société seront négociables sur le Premier Marché d'Euronext Paris SA, dès le 13 décembre 2004, sous le symbole IAM. Le règlement/livraison des actions introduites en bourse devrait avoir lieu le 16 décembre 2004.

A l'issue de l'introduction en bourse, sur la base d'un exercice intégral de l'option de surallocation et compte tenu de la cession par le Royaume du Maroc à Vivendi Universal (ou à l'une de ses filiales) de 16% du capital et des droits de vote de Maroc Telecom devant intervenir le 4 janvier 2005, l'actionnariat de Maroc Telecom, en pourcentage du capital, se présenterait comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage du capital
Royaume du Maroc	299 771 454	34%
Vivendi Universal*	448 338 590	51%
Salariés	4 256 822	0,5%
Public	126 728 384	14,5%
Membres du conseil de surveillance	90	-
Total	879 095 340	100%

* Par l'intermédiaire de sa filiale à 100% Vivendi Telecom International.

Le groupe Maroc Telecom

Maroc Telecom est l'opérateur historique de télécommunications du Royaume du Maroc, présent dans la téléphonie mobile, fixe et dans l'Internet. En 2003, la société a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 15,894 milliards de dirhams, en croissance de 3% par rapport à 2002, et a dégagé un résultat d'exploitation consolidé de 6,949 milliards de dirhams, en progression de 17% par rapport à 2002, pour un résultat net consolidé part du groupe de 5,085 milliards de dirhams, en hausse de 57% par rapport à 2002.

Pour les neuf premiers mois de 2004, le chiffre d'affaires consolidé de Maroc Telecom a progressé de 12% à 13,304 milliards de dirhams et le résultat d'exploitation a atteint 5,843 milliards de dirhams, en hausse de 14% (sur une base comparable).

En téléphonie mobile, Maroc Telecom est leader sur un marché ouvert à la concurrence depuis plus de quatre ans. Avec un parc de 5,5 millions de clients, Maroc Telecom dispose au 30 juin 2004 d'une part de marché de 70,3% et son réseau GSM couvre la quasi-totalité de la population grâce à l'implantation de plus de 3 500 stations radio. Au 30 septembre, le parc de clients au Mobile a dépassé les 6 millions. A l'international, les clients de Maroc Telecom bénéficient du service dans 156 pays grâce à plus de 260 accords de roaming.

Concernant la téléphonie fixe, Maroc Telecom opère sur un marché s'ouvrant à la concurrence et est, à ce jour, le seul détenteur d'une licence de téléphonie fixe et le principal fournisseur de services de transmission de données au Maroc. Au 30 septembre 2004, le parc de Maroc Telecom s'élevait à près de 1,3 million d'abonnés. L'offre de téléphonie fixe s'appuie sur un réseau entièrement maillé et numérisé, constitué de plus de 6 500 kilomètres de câbles à fibre optique interurbains et plus de 3 200 kilomètres de

Distribution interdite aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

câbles à fibre optique urbains. Avec plus de 230 relations internationales, Maroc Telecom assure la connectivité du Maroc avec l'ensemble des pays du monde.

Maroc Telecom, avec plus de 93 000 accès à l'Internet au 30 septembre, dont 45% ADSL, est également le principal fournisseur de services Internet au Maroc, sur un marché en croissance rapide tourné vers des offres de connexion à haut débit.

Les services et les produits de Maroc Telecom sont commercialisés par un réseau de distribution composé de 269 agences en propre et par un réseau indirect comprenant près de 28 000 points de vente, couvrant l'ensemble du territoire marocain.

Maroc Telecom détient par ailleurs une participation de 51% dans le capital de Mauritel, l'opérateur historique mauritanien, par le biais d'une holding dans laquelle il est associé à des partenaires mauritaniens.

Intermédiaires financiers introducteurs

BNP Paribas

Merrill Lynch International

Attijari Finances

Contacts

Maroc Telecom

Badr Benyoussef

Ali Jouahri

+212 (0)37 71 50 99

+212 (0)37 71 90 12

relations.investisseurs@iam.ma

Brunswick

Agnès Catineau

Jérôme Biscay

+33 1 53 96 83 83

+33 1 53 96 83 83

Pour plus d'informations, consulter aussi le site internet :

www.iam.ma

Visa de l'AMF

En application des articles L 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 04-962 en date du 10 décembre 2004 sur le prospectus, conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Avertissement

L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur les faits suivants:

La société Maroc Telecom est une société de droit marocain, dont les actions seront cotées à Casablanca et à Paris. Compte tenu de cette spécificité, la réglementation boursière qui lui est applicable en matière d'information du public et de protection des investisseurs ainsi que les engagements pris par la société vis-à-vis des autorités boursières et du marché sont décrits dans le document de base enregistré le 8 novembre 2004 sous le numéro I.04-198.

Distribution interdite aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

Les Commissaires aux comptes de la société ont formulé des observations sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2003, les comptes semestriels clos au 30 juin 2004 et des réserves aux titres des comptes sociaux clos au 31 décembre 2003 et des comptes semestriels clos au 30 juin 2004 relatives notamment aux immobilisations corporelles précisant qu'une partie des terrains et constructions inclus dans le poste « Immobilisations corporelles » n'a pas encore fait l'objet d'une immatriculation auprès de la Conservation foncière, et indiquant qu'une procédure de régularisation est en cours. Ces régularisations doivent permettre à Maroc Telecom de disposer, à terme, des titres de propriété.

35% du capital de Maroc Telecom a été nanti au profit du Royaume du Maroc, en garantie du respect des obligations de paiement de Vivendi Universal dans le cadre de la cession de 16% du capital et des droits de vote de Maroc Telecom devant intervenir le 4 janvier 2005.

Disclaimer

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans avoir fait l'objet d'un enregistrement ou bénéficié d'une exemption à l'obligation d'enregistrement conformément à l'US Securities Act de 1933, tel que modifié. Maroc Telecom n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement conformément à l'US Securities Act de 1933, tel que modifié, de tout ou partie des actions vendues ni de procéder à une offre publique aux Etats-Unis. Toute offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis devrait faire l'objet d'un prospectus contenant une information détaillée sur Maroc Telecom, sa direction ainsi que ses états financiers.

Ce communiqué est seulement destiné aux personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements, aux sociétés importantes, aux partnerships, aux associations ou aux trusts et au personnel responsable des investissements de ces derniers (chacun d'entre eux au sens du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2001) et à toute autre personne à laquelle ce communiqué peut être adressé dans le respect de la loi. Aucune autre personne ne doit agir ou s'en remettre à ce communiqué. Les personnes distribuant ce communiqué doivent s'assurer de la légalité de cette communication.

Les éventuelles opérations de régularisation seront effectuées en conformité avec toute réglementation applicable, y compris les FSA/Stabilization rules.

La distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation de la législation applicable. Ce communiqué ne doit pas être diffusé aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, au Canada, au Japon ni en Australie. L'information figurant dans ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, au Canada, au Japon ou en Australie.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Certains termes et certaines expressions commençant par une majuscule utilisés dans ce descriptif résumé des principales caractéristiques de l'opération sont définis dans le chapitre 2 de la note d'opération.

Société émettrice

Dénomination sociale	Itissalat Al Maghrib S.A.
Nom commercial	Maroc Telecom
Secteur d'activité	Télécommunications
Nationalité de la société	Marocaine

Actions dont l'admission au Premier Marché d'Euronext Paris est demandée

L'admission au Premier Marché d'Euronext Paris S.A. ("**Euronext Paris**") de la totalité des 879.095.340 actions composant le capital social de la société Maroc Telecom (la "**Société**" ou "**Maroc Telecom**") à la date de la note d'opération a été demandée. Les actions sont intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Cette demande d'admission a été faite concomitamment à la demande d'admission de la totalité des actions composant le capital social de Maroc Telecom à la Bourse de Casablanca.

Structure globale de l'opération

L'admission des actions de Maroc Telecom aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris s'effectue par cotation directe conformément aux dispositions de l'Article P1.2.17 des règles de marché de la Bourse de Paris et du Nouveau Marché– Livre II.

Préalablement à l'admission des actions de Maroc Telecom aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris, ces actions ont fait l'objet d'une admission aux négociations de la Bourse de Casablanca dans le cadre d'une offre (l'"**Offre**") constituée par la cession d'actions existantes selon les modalités suivantes:

- une offre au public au Maroc réalisée sous forme d'une "offre à prix ouvert", notamment destinée aux personnes physiques (l'"**OPO**"),
- un placement global (le "**Placement Global**"), comportant un placement auprès d'investisseurs institutionnels, notamment en France, et un placement privé aux Etats-Unis d'Amérique, en vertu de la règle 144A prise en application du *US Securities Act* de 1933 tel qu'amendé (le "**Securities Act**") et
- une offre à certains salariés et anciens salariés de Maroc Telecom (l'"**Offre aux Salariés**").

Le Placement Global a été assuré par BNP Paribas, Merrill Lynch International Limited et Attijari Finances (ensemble, les "**Coordinateurs Globaux**").

La totalité des actions offertes dans le cadre de l'Offre (y compris l'Offre aux Salariés) sont cédées par le Royaume du Maroc, actionnaire détenant, avant l'Offre, 65% du capital de Maroc Telecom (l'«**Actionnaire Cédant**»). Il est précisé que, par une convention en date du 18 novembre 2004, l'Actionnaire Cédant et Vivendi Universal sont convenus de la cession par l'Actionnaire Cédant à Vivendi Universal (ou à l'une de ses filiales) d'un nombre d'actions représentant 16% du capital et des droits de vote de la Société, cette cession devant intervenir le 4 janvier 2005.

L'introduction des actions Maroc Telecom ne s'accompagne pas d'une diffusion supplémentaire d'actions auprès du public français.

113.900.183 actions, toutes de même catégorie, représentant 13 % du nombre total d'actions et de droits de vote de la Société ont initialement été mises sur le marché (en ce compris les actions dans le cadre de l'Offre aux Salariés).

74.729.050 actions ont été allouées dans le cadre de l'OPO et 39.171.133 dans le cadre du Placement Global. 79.838.141 actions ont été allouées sur la place de Casablanca et 34.062.042 sur la place de Paris exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés.

Par ailleurs, l'Actionnaire Cédant a consenti à Merrill Lynch International Limited ("**Merrill Lynch**"), agissant en qualité d'agent stabilisateur, une option de surallocation (l'«**Option de Surallocation**») permettant l'acquisition d'un nombre maximal de 17.085.023 actions existantes supplémentaires. Cette option pourra être exercée en tout ou partie, en une ou plusieurs fois, jusqu'au trentième jour suivant la date de début des négociations des actions. L'Option de Surallocation pourra être exercée afin de permettre la couverture des positions à découvert éventuellement prises à des fins de stabilisation, y compris d'éventuelles surallocations, dans les conditions légales et réglementaires.

Prix par action

A l'issue de la période de construction du livre d'ordres dans le cadre du Placement Global et de la centralisation par la Bourse de Casablanca des ordres d'achat dans le cadre de l'OPO, le prix de cession par action (le «**Prix de Cession**») dans le cadre de l'Offre a été fixé, le 8 décembre 2004, à 68,25 dirhams. Une décote de 15% a été consentie dans le cadre de l'Offre aux Salariés.

Le cours de référence des actions Maroc Telecom sur le Premier Marché d'Euronext Paris (le «**Prix d'Admission**») est le Prix de Cession, auquel est appliqué le taux de change dirham/euro du 10 décembre 2004 (11,0848 dirhams pour un euro), tel que ce taux a été publié par Bank Al Maghrib, soit 6,16 euros.

Cotation

La date de première cotation et de début des négociations des actions Maroc Telecom sur le Premier Marché d'Euronext Paris sera le 13 décembre 2004.

Code ISIN: Euroclear/Clearstream/Maroclear: MA 000 001137 1

Mnémonique: IAM

Intermédiaires Financiers Introduteurs :

BNP Paribas, 4 rue d'Antin, 75002 Paris, France

Merrill Lynch International Limited, Merrill Lynch Financial Center, 2 King Edward Street, London EC1A 1 HQ, Royaume-Uni,

Attijari Finances, 15bis boulevard Moulay Youssef, 20000 Casablanca, Maroc.

Calendrier

8 décembre 2004	Publication par la Bourse de Casablanca d'un avis de résultat de l'Offre
10 décembre 2004	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur la note d'opération
10 décembre 2004	Publication d'un avis d'admission et de première cotation par Euronext Paris
13 décembre 2004	Début des négociations des actions existantes de la Société sur la Bourse de Casablanca et sur le Premier Marché d'Euronext Paris (sur le Premier Marché d'Euronext Paris, différé d'ouverture à 14 heures, heure de Paris)
16 décembre 2004	Règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'OPO et du Placement Global et dans le cadre de l'Offre aux Salariés.

Contact investisseurs

Monsieur Mikael Tiano

Directeur Général du Pôle Administratif et Financier

Maroc Telecom

Avenue Annakhil Hay Riad

RABAT

E-mail: relations.investisseurs@iam.ma

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de Maroc Telecom dont le siège social est situé Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat, Maroc, et des Coordinateurs Globaux ainsi que sur les sites Internet de Maroc Telecom (<http://www.iam.ma>) et de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>).